

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers l'an deux mille vingt et un

En exercice 19 le 26 juillet à 20 heures 00

Présents 14 Le Conseil Municipal de la Commune de POUILLY SOUS CHARLIEU (Loire)

Votants 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Philippe JARSAILLON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juillet 2021

Etaient présents : M. Philippe JARSAILLON, M. Paul PONCET, Mme Geneviève BRIENNON, M. Claude POUJET, Mme Michelle JOLY, M. Michel LAMARQUE, Mme Nicole BOURDET, M. James BILLARD, M. Raymond ROLLAND, M. Adelino MASSANO, Mme Nelly TROUILLET, Mme Annie DANIERE, Mme Nathalie VIAL, Mme Kelly JACOPIN

Absents ou excusés : M. Patrick LAGARDE procuration données à Mme Geneviève BRIENNON, Mme Françoise TOUBLANC, M. Didier FONTAINE procuration donnée à Mme Michelle JOLY, M. Philippe-Henry PLESSY procuration donnée à M. Michel LAMARQUE, Mme Sabrina MAGNIN procuration donnée à M. Paul PONCET

Secrétaire de séance : M. Michel LAMARQUE

-----*****-----

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2021

Le compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2/ Avenant à la convention de création de service commun – service ADS

La nouvelle convention qui a pris effet à compter du 1^{er} avril 2021 doit faire l'objet d'un avenant qui modifie l'article 4. Est ajouté à cet article :

« Afin de faire face aux besoins notamment lors des périodes de fortes demandes d'autorisation d'urbanisme il y a lieu de définir des moyens humains variables entre 1.25 ETP et 1.80 ETP à compter du 1^{er} juin 2021. Les communes adhérentes laissent le soin à Charlieu Belmont Communauté d'adapter les moyens au fil des besoins ».

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cet avenant.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant.

3/ Désignation d'un titulaire et d'un suppléant au comité consultatif « eau et assainissement » de la communauté de communes

Le groupe de travail « eau – assainissement » de la communauté de communes est transformé en comité consultatif composé d'un titulaire et d'un suppléant par commune.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Titulaire : Paul PONCET
- Suppléant : Michelle JOLY

4/ Tarifs des services scolaires pour l'année 2021-2022

La commission chargée des services scolaires s'est réunie le 8 juillet 2021. La proposition d'une tarification sociale des cantines par le Ministère des solidarités et de la santé a été évoquée.

Au travers d'une convention pluriannuelle reconductible l'Etat s'engage à verser l'aide aux collectivités éligibles pendant 3 ans à minima, sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances initiale. Cette aide s'élève à 3 € par repas servi au tarif maximal d'un €. La collectivité reste libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite.

Le service de restauration scolaire doit proposer au moins trois tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un est inférieur ou égal à 1 € et un est supérieur à 1 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette proposition de tarification sociale.

Madame JOLY prévoit un besoin supplémentaire de personnel à la cantine.

Madame JACOPIN prévoit également une augmentation conséquente des enfants notamment de primaire, ce qui impliquera de revoir le service à la cantine.

Monsieur le Maire propose de rechercher des volontaires pour la surveillance de la cantine.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ce tarif social.

Après délibération le conseil municipal valide à la majorité (5 contre, 1 abstention et 12 pour) la tarification sociale à compter du 2 novembre 2021 (retour des vacances de la Toussaint) jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2023-2024.

Monsieur le Maire demande ensuite au conseil municipal de valider les tarifs pour l'année scolaire 2021-2022 ainsi que les coefficients familiaux liés à la tarification sociale.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs suivants :

Jusqu'au 1^{er} novembre 2021 inclus :

- Garderie :
 - o Matin ou soir 1.20 €
 - o Matin et soir 1.80 €
- repas maternelle et primaire 3.70 €
- repas occasionnel 5.00 €
- repas enseignant 6.50 €
- repas personnel 4.20 €

A partir du 2 novembre 2021 :

- Garderie :
 - o Matin ou soir 1.20 €
 - o Matin et soir 1.80 €

- repas maternelle et primaire :
 - o pour un coefficient familial compris entre 0 et 457 : 0.80 €
 - o pour un coefficient familial compris entre 458 et 900 : 1.00 €
 - o pour un coefficient familial supérieur à 900 : 3.70 €
- repas occasionnel 5.00 €
- repas enseignant 6.50 €
- repas personnel 4.20 €

5/ Travaux d'aménagement de la RD4 et de la place du 8 mai – marché de travaux – choix des entreprises

Le marché de travaux a fait l'objet d'un groupement de commandes avec le Département.

La commission des marchés s'est réunie le 21 juillet 2021.

Les candidats avaient jusqu'au 2 juillet 2021 à 12h00 pour remettre leurs offres.

L'analyse technique du bureau d'études a établi le classement suivant :

Pour le lot 1 – Terrassement – Voirie :

- 1 – TPCF Ets COLAS : 531 206.65 € HT
- 2 – EIFFAGE TP Variante : 533 928.85 € HT
- 3 – EUROVIA DALA : 572 453.60 € HT
- 4 – EIFFAGE TP : 556 367.55 € HT

Pour le lot 2 – Espaces verts – Mobiliers

- 1 – CHARTIER : 132 549.48 € HT
- 2 – PJA : 133 364.00 € HT

La commission des marchés valide le classement du bureau d'études et retient :

Pour le lot 1 – Terrassement – Voirie :

- 1 – TPCF Ets COLAS : 531 206.65 € HT

Pour le lot 2 – Espaces verts – Mobiliers

- 1 – CHARTIER : 132 549.48 € HT

Le coût pour la commune s'élève pour l'ensemble du marché à 335 032.51 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le choix de la commission des marchés.

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de la commission des marchés.

6/ Contrat annuel de lutte contre les nuisibles

Il s'agit d'un contrat d'un an du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante avec Rhône-Alpes Désinfection. Il comprend 4 passages annuels, dépôt de produit chez les particuliers et dératisation sur la commune. Des pièges à insectes sont placés tous les trois mois dans le restaurant scolaire.

Le montant de la dératization sur la commune est de 765.00 € HT (765.00 en 2020) soit 918.00 € TTC. Le montant de la dératization et de la désinsectisation au restaurant scolaire est de 373.00 € HT soit 447.60 € TTC (373.00 en 2020).

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat pour une nouvelle année.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le renouvellement du contrat pour une année.

7/ Construction du Pôle scolaire – marché de maîtrise d'œuvre

Les membres du jury se sont réunis le 23 juillet 2021 pour procéder au choix des trois maîtres d'œuvre autorisés à concourir dans le cadre de la construction du Pôle scolaire.

49 candidatures ont été réceptionnées et toutes conformes au cahier des charges.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le choix se basait essentiellement sur les productions récentes des candidats dans le domaine scolaire. Le chiffre d'affaire ainsi que la composition des équipes de maîtrise d'œuvre ont également été étudiés.

Après plusieurs votes, les trois candidats suivants ont été retenus :

- Atelier 419 de Lyon (69)
- Tectoniques architectes de Lyon (69)
- Gallet architectes d'Echalas (69)

8/ Facturation des frais de publication pour le marché de travaux de la RD4 et de la place du 8 mai au Département

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD4 et de la place du 8 mai n'a pas été prévu dans la convention de groupement de commandes avec le Département le paiement des frais de publication du marché de travaux. Les factures ont ainsi été établies au nom de la commune. Afin de facturer au Département la moitié du montant des factures de publication une délibération doit être prise autorisant l'émission d'un titre de recette.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant.

9/ Décision modificative au budget communal

Afin de pouvoir facturer au Département les frais de publication du marché de travaux de la RD4 et de la place du 8 mai, il convient de prendre la décision modificative au budget communal suivante :

- Ajouter la somme de 1 500.00 € au compte D45811 – Opérations d'investissement
- Ajouter la même somme au compte R45821 – Opérations d'investissement

Après délibération le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative n° 1 au budget communal.

10/ Informations diverses

➤ Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dégâts causés par la pluie le week-end dernier avec la chute d'arbres sur la route de la déchetterie, au camping ainsi qu'un habitant évacué et relogé à la résidence « les Tamaris ».

➤ Le 10 août : festival des Monts de la Madeleine à l'église de Pouilly sous Charlieu

➤ Le 11 septembre : manche du championnat de France de VTT à assistance électrique

➤ Madame JACOPIN informe le conseil municipal qu'avec la classe de CM1 ils vont participer à un projet sur le moyen-âge avec Charlieu et Saint-Nizier sous Charlieu. Elle demande la possibilité d'utiliser le minibus des Tamaris et celui de la MJC de Briennon.

Monsieur le Maire l'invite à adresser une demande de subvention exceptionnelle à la mairie.

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil municipal à 21h15.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.